

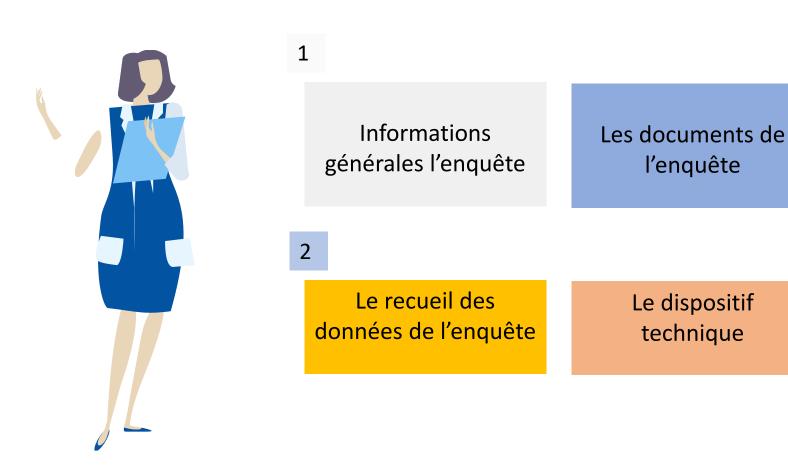
Lancement enquête de coûts en psychiatrie 2022

4 avril 2023



Enquête de coût psychiatrie 2022 Ordre du jour

3





1. Informations générales de l'enquête



L'équipe ATIH Enquête de coûts psy

- Olivier SERRE, contrôleur de gestion
- Sylvain DEVANT, contrôleur de gestion
- Aurélie RIGAUD, statisticienne
- Dr Anis ELLINI, médecin DIM

• Une adresse mail: enquete.psy@atih.sante.fr



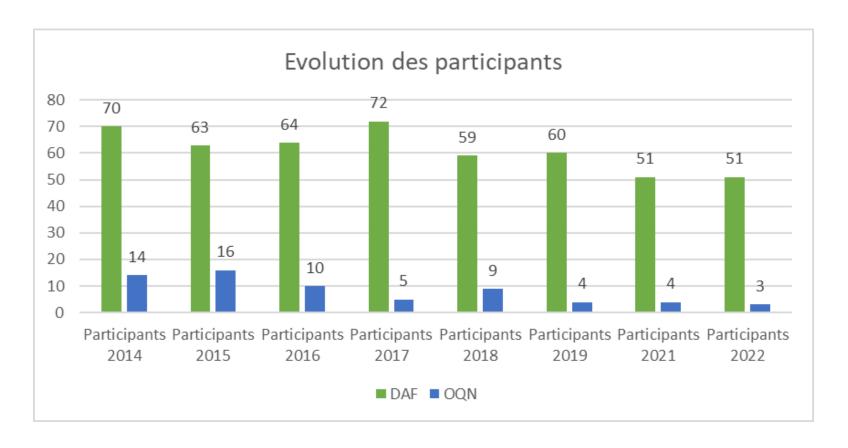
L'enquête de coût en psychiatrie Qualité et robustesse

- 2 idées directrices :
 - QUALITE DES DONNEES D'ACTIVITE
 - ROBUSTESSE DES COUTS
- → Prérequis indispensable pour la poursuite des travaux sur la mesure des coûts en psychiatrie!



Enquête de coût psy 2022 Evolution de l'échantillon

• L'échantillon 2022 se compose de 54 établissements (51 DAF et 3 OQN).



Echantillon sur le site internet



Enquête de coût psy 2022 *Calendrier*

Pour les établissements :

- Courant avril 2023 : Mise en ligne des outils et prise de contact du superviseur avec tous les établissements
- 30 juin 2023 : Premier dépôt des données sur la plateforme par l'établissement
- 30 juillet 2023 : Dernier dépôt des données sur la plateforme par l'établissement

Pour les superviseurs :

- Bilan préalable : A retourner à l'ATIH au plus tard le 30 juin 2023.
- Le rapport de supervision est remis au plus tard <u>2 semaines</u> après la dernière date de dépôt de données par l'établissement sur la plateforme ATIH si celle-ci a lieu avant le **15/07/2023**.
 - Si l'établissement dépose ses données après cette date, alors le superviseur dispose de 3 semaines pour réaliser le rapport de supervision.



Enquête de coût psy 2022 Communication & Mises en ligne

03 avril 2023

• Envoi d'un mail à tous les participants pour leur fournir leurs données du RIMP M12 validé ARS (dans le cadre du rapprochement des UO RIMP/RTC)

Courant avril 2023

- Logiciel ARCAnH
- Plateforme e-RTC et e-RTC Psy (pour les identifiants établissements)

Mi mai 2023

- Dépôts autorisés sur la plateforme e-RTC Psy
- Guide de lecture des tableaux de contrôle



2. Le recueil des données de l'enquête



- Le découpage analytique de l'ambulatoire a évolué pour les recueils pourtant sur l'année 2022 pour tenir compte des évolutions du RIMP.
- Il est demandé aux établissements <u>qui en ont la capacité</u> de distinguer les sections CMP et équipes mobiles **en fonction du lieu de prise en charge du patient**.
- Pour aider les établissements, le nouveau découpage de l'arbre analytique s'accompagne des 2 précisions suivantes :
 - Un recodage des sections d'analyse a été opéré pour donner du sens à la codification.
 - Pour chaque section d'analyse, il est mis en vis-à-vis la correspondance avec le RIMP : Forme d'activité et/ou Code Lieu.
- ⇒ Se référer également au fichier Excel « Focus Arbre analytique Psy » disponible sur la page internet de l'enquête de coûts : https://www.atih.sante.fr/enquete-de-couts-2022-en-psychiatrie



- La catégorie « Activités spécifiques » a été renommée en « Autres activités » afin d'éviter les confusions avec la notion d'activités spécifiques telle qu'elle apparait dans la réforme du financement.
- Les points suivants sont rappelés dans l'enquête de coûts :
 - Toute activité qui est codable par le RIMP doit apparaître dans les sections d'analyse cliniques dédiées.
 - Toute activité qui n'est pas codable par le RIMP doit apparaitre dans les sections d'analyse de la catégorie « Autres activités ».

• Ainsi:

- L'UHSA, qui est une activité spécifique, au sein de la réforme du financement, se code dans le RIMP. Aussi, elle sera identifiée dans une SA clinique dédiée.
- La prévention du suicide « Dispositif Vigilans » ne se code pas au RIMP. On retrouvera les charges de cette activité dans la catégorie « Autres activités ».
- L'enquête de coûts vise à identifier les charges de l'ensemble des activités psy de l'établissement, qu'elles soient codables ou non dans le RIMP, qu'elles soient cliniques ou autres.



• Aucune nouveauté!





3. Les documents de l'enquête



Le document de consignes spécifiques Les nouveautés

- Les principales modifications de consignes
 - Précisions sur le découpage analytique de l'ambulatoire
 - Vu dans le § « nouveautés de l'arbre analytique »
 - Focus sur les SA « Autres activités »
 - Vu dans le § « nouveautés de l'arbre analytique »
 - Ajout d'un thème « Analyses et justifications des atypies »



- Bilan Préalable (BP)
 - Les superviseurs Kalitis prendront contact avec vous dans les prochains jours pour fixer un RV afin d'établir le Bilan Préalable.

- Le rapport de Supervision (RS)
 - C'est le document de synthèse : les commentaires du superviseur sont une aide à l'analyse des résultats.
 - Des évolutions sont en cours de finalisation afin de renforcer la qualité des données de l'EC Psy en incitant à analyser des points ciblés.



Les tableaux de contrôle *Nouveautés*

• Création du TdC 2.5. « Comparaison RTC/RIMP par SAC simplifiée »

- Modifications à venir des autres TdC
 - En cours de réflexion pour simplifier les tableaux de contrôle
 - Pas d'évolution prévue pour l'EC 2022.
 - Des réflexions autour d'une refonte des tableaux de contrôle Psy pour les prochains recueils sont néanmoins en cours.



4. Le dispositif technique



• Aucune nouveauté!

Avoir votre compte PLAGE à jour

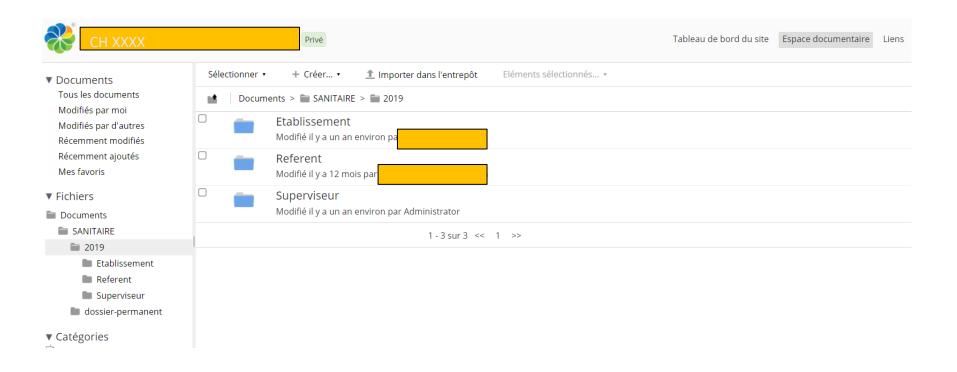
ERTC-PSY

Gestionnaire des fichiers (GF)



Accès la GED Site des établissements

- Les sites des établissements sont en cours de construction sur la GED :
- https://ged-enc.atih.sante.fr/share





Pour finir...



• Prise de contact par les superviseurs

• Une adresse mail: enquete.psy@atih.sante.fr



Merci de votre attention

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03

Téléphone: 04 37 91 33 10

Fax: 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr